



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 01 DECEMBRE 2025

Présidence : Norman Saivet

Participant : Pierrick Catoire, Bertrand Gaudriller et Christophe Rouyer

Excusés : Thomas Poulain, Stéphane Czwakiel, Laurent Marandel et Jean-Marie Wiehl,

Le dernier PV est approuvé par la Commission.

MATCH ARRÊTÉ

Du 2 NOVEMBRE 2025
Sénior D1
Match n°54134501
GUEUX AS 1 / FC CAILLOT / BETHENY 1

Suite aux rapports de l'arbitre, Mr Colmart Jean-Paul, de l'arbitre assistant 1, Mr Railliet Patrice, de l'arbitre assistant 2, Mr Abdou Saindou Issouf et des délégués du match, Mrs Pacanowski Dominique et Arfaux Lucas et suite à la décision de la Commission de discipline de classé l'affaire sans suite, la Commission de Gestion des Compétitions décide de donner match perdu par pénalité au Fc Caillot /Betheny.

Gueux AS 1 (3 buts/ plus 3 points) _ FC Caillot / Betheny 1 (0 but / moins 1 point)
En application de l'article 27.1 des RP de la LGEF

TIRAGE DE COUPES

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de la Coupe AJP Transport qui aura lieu le **14 Décembre 2025**.

Club recevant	Club visiteur
Vitry FC 3	Sept-Saulx
Croix du Sud ES	Luxemont Villotte AS
Union Rémoise FC	Cheminon AS
Betheny FC 2	Tinqueux Champigny FC 2

Exempts : Witry les Reims ES 2, Chalons ASPTT 2, Suippas Olymp, Reims Athletic, Gueux AS 2, Dormans SC 2, Amicale des Sportifs, Muizon ES, Gaye ES, Bignicourt/Saulx, Us Couvrot et Soudron.

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de la Coupe Chauvin-Lesoeurs qui aura lieu le **14 Décembre 2025**.

Club recevant	Club visiteur
St Brice Courcelles 2	Sermaize US
Tardenoise US	Vitry FC 2
Reims Pays de France	Witry les Reims ES
Reims Murigny FP 2	Berceau du Vignoble
Courtisols Estan AS	Mourmelon Livry AS
Sillery FC	Ay Champagne CS
Neuville Jamin 3	Dormans SC

Exempt : Vallée de la Suippe

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du prochain tour de la Coupe NEOTEC CHALLENGE COLLINET qui aura lieu le **14 Décembre 2025**.

Club recevant	Club visiteur
Coteaux Sud ES	Chalons ASPTT
Argonne FC	Betheny FC
Remoise Esperance	Vitry FC
Reuil FC	Chalons FCO
Sezannais SC	Fagnières ES
Epernay Champagne RC	Cote des Blancs FC
Oiry US	Cormontreuil FC
Sporting Club de Reims	Cernay Berru Lavannes AS
Reims Murigny FP	Tinqueux Champigny FC
Reims Christo FC	St Martin La Veuve FC
Neuville Jamin	Reims Ste Anne

Exempts : Avize Grauves US, Caillot/Betheny FC, Nord Champagne FC, Gueux AS et St Brice Courcelles AS

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne 9 rue des Bons Malades 51100 Reims ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président



N. SAIVET

Le Secrétaire



C. ROUYER